

Téléphone (centre)	75.16
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	465.41
Téléphone (cellulaire)	93.45
Essence, huile et diesel	472.17
Fonds information du territoire	8.00
Frais de postes (journal)	60.53
Frais de postes (analyse d'eau)	55.40
Rénovation cuisine - achat rail cabaret	891.06
gants caoutchouc	17.22
Inscription formation 1 jour (loisir)	100.00
Contrat de service photocopieur	320.27
Ajustement retenue à la source provinciale	367.61
Rénovation centre municipal (3e paiement)	14223.08
Rénovation cuisine - Entrepreneur	16206.62
Rénovation cuisine - achat réchaud	1963.94
Rénovation cuisine - électricité	10294.17
Papeterie et fourniture de bureau	289.80
Publicité annuaire téléphonique régionale	77.03
Avis public appel d'offres gravier	358.72
Rénovation cuisine - plancher	5163.53
Rénovation cuisine - plomberie	2278.50
Analyse eau potable et eau usée	315.03
Réparation garage municipal	104.63
Frais de déplacement inspecteur et voirie	128.39
Frais de déplacement loisir	108.40
Avis public appel dérogation mineure	358.72
Remboursement frais repas formation loisir	44.46
Cotisation 2017 Réseau Villes et villages en santé	50.00
Cotisation 2017 Unité Régionale loisir et sport	100.00

86388.01

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

67-17

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

68-17 **DON**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'effectuer gratuitement l'impression des livres de recettes des élèves de l'école primaire Sœur-Rachel-Fournier, pour le financement de leur voyage de fin d'année.

Maire

69-17 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ au groupe Chantez la vie ! pour leurs différentes activités en 2017.

Maire

70-17 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 130,00\$ au Camp musical du lac Matapédia.

Maire

71-17 **RÈGLEMENT 2017-01**

Modifiant le règlement des permis et certificats numéro 2004-02

Attendu que la Municipalité de Saint-Moïse est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le règlement des permis et certificats numéro 2004-02 de la Municipalité de Saint-Moïse a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 9 août 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que suite au renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'inspection avec la MRC de La Matapédia, le Conseil juge opportun d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à entreprendre des poursuites pénales et donc à délivrer des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au règlement sur les nuisances;

Attendu qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 avril 2017;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Moïse adopte le règlement numéro 2017-01, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-02, et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

POUVOIRS DE L'INSPECTEUR DES BÂTIMENTS

L'article 2.3 du Règlement sur les permis et certificats numéro 2004-02 est modifié par :

- 1° le remplacement, dans la première ligne, de « a les pouvoirs de » par « est autorisé de façon générale à »;
- 2° l'insertion, après « propriétaire » dans le paragraphe 2° et 3° de « , occupant ou exécutant »;
- 3° le remplacement du paragraphe 4° par le suivant :

« 4° Prendre toute poursuite pénale contre toute personne qui fait exécuter, exécute, a exécuté ou laisse exécuter et tolère sur sa propriété des travaux, des usages ou des actes qui contreviennent à une des dispositions du présent règlement ainsi qu'aux règlements de zonage numéro 2004-03, de lotissement numéro 2004-04, de construction numéro 2004-04, sur les nuisances numéro 2005-01 et de tout autre règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et est autorisé généralement en conséquence à délivrer tout constat d'infraction avec amende utile à cette fin. »

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ à Saint-Moïse, ce 1^{er} mai 2017

Paul Lepage, maire

Nadine Beaulieu, sec-trés.

72-17 **VENTE TERRAIN RUE DU PLATEAU**

Il est proposé par Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse nomme comme signataires Monsieur Paul Lepage, maire et Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière pour la vente du terrain # 6 047 654, portant l'adresse civique 5 rue du Plateau, au montant de 3000,00\$ plus taxes à Monsieur Pascal St-Amand et Madame Julie Croussette.

Maire

73-17 **PROGRAMME TECQ 2014-2018**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Maire

74-17

SOUSSION RECHARGEMENT EN GRAVIER

Appel d'offres public pour le rechargement en gravier, le transport et l'épandage pour la route Thibeault et une partie de la route McNeider (Grande Ligne).

Les soumissions ont été ouvertes, le 20 avril 2017 à 11h00 aux locaux de la MRC de La Matapédia.

Cinq soumissions ont été reçues et conformes :

Groupe Lechasseur Ltée	184 757,36\$
Transport Martin Alain Inc.	165 184,58\$
Gervais Dubé	252 142,19\$
Les Entreprises A & D Landry	132 033,84\$
Excavation D.L.	235 877,59\$

Les prix soumis comprennent la TPS, la TVQ, et non la redevance des droits sur les carrières et sablières.

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Les Entreprises A&D Landry, au montant de 132 033,84\$ (taxes incluses, plus redevance).

Maire

75-17

ÉQUIPEMENT ET VÉHICULE VOIRIE

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat d'une laveuse à pression à essence sur roues pour remplacer celle actuelle, de deux batteries pour la rétrocaveuse et de faire réparer le cylindre de la boîte basculante du camion de voirie.

Maire

76-17

RESPONSABLE VOIRIE

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse embauche Monsieur Louis-Marie Lévesque comme responsable de voirie.

Il devra combiner cette tâche avec celle d'opérateur d'eau potable, d'opérateur d'eau usée et d'inspecteur dans une semaine de 40 heures, au taux horaire actuel.

Maire

77-17

DEMANDE D'AUTORISATION DU MTMDET

Demande de circulation du MTMDET sur la route Sainte-Jeanne

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) remplacera un ponceau sur la route Massé dans la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc;

Considérant que le MTMDET demande à la municipalité de Saint-Moïse, l'autorisation de détourner la circulation par la route Sainte-Jeanne durant la durée des travaux estimée à deux semaines;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

- Autorise le MTMDET à détourner la circulation sur la route Sainte-Jeanne pour la durée des travaux;
- Demande au MTMDET d'être responsable du nivelage de la route, du rechargement du gravier, du contrôle du soulèvement de la poussière et de la signalisation pendant la durée des travaux;
- Demande au MTMDET de remettre la route dans son état initial.

Maire

78-17 **COLLECTE GROS REBUTS**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une collecte de gros rebuts la dernière semaine de mai.

Maire

79-17 **FORMATION**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise à payer les frais d'inscription de 60,00\$ pour la participation à l'atelier de gestion des espèces végétales envahissantes (Berce du Caucase) et les frais d'inscription de 150,00\$ pour une formation de mise à jour sur le réseau d'aqueduc et d'égout.

Maire

80-17 **RAPPORT FINANCIER 2016 OMH**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt du rapport financier de l'Office municipal de l'habitation de Saint-Moïse pour l'année 2016.

Maire

81-17 **DÉROGATION MINEURE 01-2017**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de la Ferme Jolipré Holstein Inc. pour l'installation agricole sise au 490, route 132.

Cette demande consiste à l'agrandissement de l'étable pour pouvoir accueillir 125 unités animales dont l'extrémité du bâtiment sera à 129,42 mètres de l'extrémité du périmètre urbain au lieu de 158,45 mètres, comme autorisé au règlement de zonage.

Maire

82-17 **DÉROGATION MINEURE 02-2017**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de Monsieur Louis-Marie Lévesque pour l'immeuble sis au 16, chemin Kempt.

Cette demande consiste à l'agrandissement du garage actuel dont la superficie au sol sera à 185,02 mètres au lieu de 104,05 mètres et la porte de garage aura une hauteur de 3 mètres au lieu de 2,75 mètres, comme autorisé au règlement de zonage.

Maire

83-17 **INSPECTEUR MUNICIPAL MRC**

Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme

Attendu que la municipalité de Saint-Moïse a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

Attendu que la municipalité de Saint-Moïse et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

En conséquence, il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Karine-Julie Guénard, Vincent Aubin, Samuel Larouche et Jocelyn Couturier comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement applicable et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Maire

84-17 **ACHAT CENTRE MUNICIPAL**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat de 10 table pliante carré de 36 pouces.

Maire

85-17 **CONCIERGE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse prenne à l'emploi comme concierge suppléant, Madame Diane Gagnon au taux horaire actuel lors des indisponibilités du concierge actuel.

Maire

86-17 **ACHAT CENTRE SPORTIF**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le remboursement au Comité sportif de Saint-Moïse, l'achat d'un tapis de caoutchouc, au montant de 201,14 \$.

Maire

87-17 **RENOUVELLEMENT ENTENTE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse reconnait que les services offerts par l'entreprise Service d'animation Sonia, comblent un besoin essentiels pour les familles de Saint-Moïse et accepte d'inclure cette entreprise dans l'entente pour l'utilisation des locaux avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées, pour la saison 2017-2018.

Maire

88-17 **ENLÈVEMENT DE LA NEIGE**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse retienne le dernier paiement du contrat pour l'enlèvement de la neige, saison 2016-2017, jusqu'à la correction finale des divers bris sur les terrains privés et municipaux.

Maire

89-17

DEMANDE DE TRAVAUX DE RÉPARATION

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'effectuer la correction de la chaussée devant le 163, rue principale pour empêcher l'accumulation d'eau sur une bonne partie de la route.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h50.

Président

Secrétaire

